



Tourcoing

## **Assemblée de Quartier MARLIÈRE**

**10 octobre 2023**

### **Échanges autour de la présentation du diaporama**

#### **Présents :**

##### **Ville de Tourcoing :**

**Monsieur CABAYE**, *Adjoint au Maire en charge de la coordination des adjoints de quartiers, de la concertation, de la vie avec les habitants et de la propreté et du cadre de vie, de l'apprentissage et de la formation*

**Monsieur DENOEUDE**, *Adjoint au maire en charge de la sécurité et la prévention, des droits des victimes, de la laïcité, des cultes et de la condition animale*

**Madame HUSSENET**, *Conseillère municipale chargée des foires et marchés et élue référente du quartier Marlière*

**Madame OLLA**, *Directrice - Direction de la Vie des Habitants, des Quartiers et du Développement Durable*

**Madame WATEL**, *Cheffe du Service Démocratie Participative - Direction de la Vie des Habitants, des Quartiers et du Développement Durable*

**Madame Sabrina VANDEWYNCKELE**, *Chargée de Démocratie Participative - Direction de la Vie des Habitants, des Quartiers et du Développement Durable*

**Monsieur HUSSENET, Madame GOURDE, Madame NUTTE, Madame HAQUETTE, Monsieur DEVAUX, Monsieur SCHOUTETEN**, *conseillers de quartier*

#### **Excusé :**

**Monsieur VANDAELE**, *Adjoint des quartiers Marlière, Centre-Ville et Belencontre*

Madame HUSSENET ouvre l'assemblée de quartier en remerciant l'ensemble des élus présents, des services de la Ville ainsi que tous les habitants qui ont fait le déplacement.

En premier lieu, elle excuse l'absence de Monsieur VANDAELE qui est souffrant.

Elle propose de suivre l'ordre du jour défini pour cette assemblée de quartier.

## Présentation des conseillers de quartier et de leurs projets

---



Les projets du Conseil de Quartier :

- Organisation d'une fête des voisins
- Organisation d'un tournoi de pétanque
- Organisation d'une fête de la bière
- 

### Création d'un parking rue Ampère

---

Huit places de stationnement ont été créés dont une dédiée aux personnes à mobilité réduite.

### City stade

---

Le city stade a été rénové et modernisé. Il a été inauguré le 10 mai 2023.

### Déploiement de vélos à assistance électrique en libre-service :

---

Dès maintenant, la ville de Tourcoing va progressivement accueillir des vélos électriques. Les opérateurs Tiers et Lime ont été sélectionnés pour implanter leurs VAE (vélos à assistance électrique) sur le territoire de la MEL.

Cette installation a pour but de favoriser les déplacements bas-carbone et d'encourager une micro-mobilité (déplacements de moins de 5 km) plus écoresponsable.

Les stations VAE du quartier de la Marlière sont situées :

- **1 chaussée Marcelin Berthelot**
- **258 Chaussée Marcelin Berthelot**
- **282 Rue des 3 Pierres**
- **33 Rue de Mouscron**
- **95 Rue de Soissons**
- **254 Rue du Général Drouot**
- **154 Chaussée Pierre Curie**

Les conditions de l'implantation :

Avec cette implantation, la MEL encourage la micro-mobilité qui agit pour une meilleure qualité de l'air, et amorce un changement de comportement, notamment pour les déplacements de moins de 5 km (sachant que plus de 50% des déplacements actuels des métropolitains font moins de 3 km, une distance qui peut se pratiquer facilement à vélo ou VAE) et fixe un cahier des charges raisonné et exigeant permettant d'éviter les éventuelles dérives.

Ce cahier des charges contient les éléments suivants :

- **Exigences sur la limitation de la vitesse** des engins qui devront être garés dans des zones de stationnement pré-identifiées, repérables et géolocalisées. Il sera demandé aux opérateurs de « brider » les engins à 20 km/h. Par ailleurs, par positionnement GPS, certaines zones seront bridées à 8 km/h (« **slow zones** ») voire interdites (« **no zones** ») à la circulation et au stationnement des engins. C'est le cas des parcs, des squares, à proximité des écoles ou encore des zones piétonnes.
- **Exigences sur le respect des zones de stationnement** : création des **emplacements** à respecter pour les utilisateurs en comprenant l'identification d'emplacements dédiés et obligatoires pour stationner les engins en sécurité, hors trottoirs.
- **Exigences sur le choix des emplacements** : afin d'améliorer la sécurité des piétons vis-à-vis des voitures au niveau des passages piétons, la loi nous impose de neutraliser 5m avant chaque vélo, pour dégager la visibilité. La ville et la MEL ont donc privilégié l'implantation des stations VAE sur de telles places de stationnement, afin de remplir leurs obligations tout en gardant une utilité à l'espace neutralisé.

## **Le temps du débat :**

---

«Dans le quartier, faut-il privilégier les commerces sédentaires ou non sédentaires ? »

Réflexion collective sur les commerces actuels et les commerces qui seraient nécessaires sur le quartier :

- Ce sont principalement des commerces sédentaires qui sont à privilégier sur le quartier, tels qu'un Carrefour City, une boulangerie afin de faciliter le quotidien aux personnes à mobilité réduite ou non véhiculées.
- S'agissant des commerces non sédentaires, l'idée d'un marché est retenue mais avec une fréquence mensuelle et non hebdomadaire.
- L'installation de forains est également retenue.

Fin de l'assemblée de quartier à 20h00